



## Retenir un loyer interdit ?

Par **Aurelrck**, le **06/11/2012** à **22:26**

bonsoir, voilà mon problème :

Depuis mi-juillet j'ai la poigne et la serrure de ma porte d'entrer qui a dut être forcer et du coup maintenant on as du mal a ouvrir et fermer la porte ainsi que de la fermer a clé. J'ai prévenu les propriétaire fin juillet en leur laissant un message vocal puis pas de nouvelle. Je l'ai ai rappeler il y a 3 semaine, il m'as dit qu'il allait s'en occuper et toujours rien. Je me demandais si j'avais le droit de bloquer le loyer tant que s'était pas réparer, ou bien appeler un serrurier et leur envoyer la facture ou autres. Merci

Par **janus2fr**, le **07/11/2012** à **07:50**

Bonjour,

C'est non aux deux questions.

- Pour ne pas payer (ou séquestrer) le loyer, il vous faut une autorisation du juge.
- Si vous commanditez vous-même les travaux, vous en supportez la facture.